



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 04/08/2026

ID : 057-245700695-20260729-D2026_115_SI-AR

DECISION 2026-115

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les arrêtés du Président n° 2026-12 en date du 10 avril 2026 et n° 2026-28 en date du 27 mai 2026 portant délégation de fonction et de signature à M. Jean-Marc VACCARO, Vice-Président en charge de la « Politique Petite enfance, de la santé et des affaires sociales »,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « Travaux de réfection des toitures de la Maison communautaire » à Cattenom est conclu :

- lot n° 1 : Etanchéité avec l'entreprise MB LUX ETANCHEITE, située à 57290 FAMECK, pour un montant de 286 015,74 € H.T. soit 343 148,89 € T.T.C.,
- lot n° 2 : Dépose et repose équipement CVC avec l'entreprise SARL SATEC, située à 57330 HETTANGE-GRANDE, pour un montant de 47 800,00 € H.T. soit 57 360,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 juillet 2026

Pour le Président

Et par délégation

Jean-Marc VACCARO

*Vice-Président en charge de la Politique
Petite enfance, de la santé et des affaires
sociales*

